

MAIRIE DE BUELLAS
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D2025 09 22 008

Nombre de conseillers :

En exercice 16

Présents 13

Pouvoirs 1

Votants 14

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux du mois de septembre à 19h00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel CHANEL, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 10 septembre 2025

Présents : MM Michel CHANEL Yves GALIEGUE Guy TAVERNIER Patrice REVOL Nathalie AZNAR Christine DUCHOSAL Josette BALFIN Brigitte LAVIROTTE Stéphane GEORGE Séverine RODET Justine JAMBON Lydia LEAO Amélie RAPHANEL

Pouvoirs : Rémi BOZONNET à Yves GALIEGUE

Absents et excusés : Lydia LEAO et Ludivine GONNET

Secrétaire de séance : Patrice REVOL

OBJET : Convention relative à l'entretien et au droit de passage entre l'ASL domaine de la Presle et la commune de Buellas

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération numéro D20250922005 en date du 22 septembre 2025 donnant un accord de principe à la rétrocession des voiries du lotissement du Domaine de la Presle.

Considérant le projet de convention entre la commune de Buellas et l'Association Syndicale Libre du Domaine de la Presle qui a pour objet de définir les modalités d'entretien des voies piétonnes et des espaces verts du lotissement Domaine de la Presle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ladite convention et autorise monsieur le Maire à la signer.

Certifiée conforme aux écritures

Au registre sont les signatures

A Buellas, le 22 septembre 2025

Michel CHANEL - Maire